

## Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+ 2021

#ERASMUSPLUS  
#PARTENARIATS

### PARTENARIAT SIMPLIFIÉ « JEUNESSE »

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne qui vise à **soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel** des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà. Ainsi, le programme cherche à **contribuer à la croissance durable, à l'emploi et à la cohésion sociale et au renforcement de l'identité européenne**.

#### PRIORITES TRANSVERSALES : PRIORITES DU PROGRAMME ERASMUS+

##### *Inclusion et diversité*

Le programme Erasmus+ cherche à **promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant moins d'opportunités**, y compris les personnes en situation de handicap et les personnes issues de l'immigration, ainsi que les personnes vivant dans des zones rurales, les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques ou toute autre source potentielle de discrimination fondée sur le sexe ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Les organisations doivent donc concevoir des activités de projet accessibles et inclusives, en tenant compte des points de vue des participants ayant moins d'opportunités et en les impliquant dans le processus de prise de décision tout au long du processus.

##### *Environnement et lutte contre le changement climatique*

Le programme Erasmus+ vise à sensibiliser aux défis de l'environnement. **Les projets doivent développer des stratégies et des méthodologies de compétences en matière de durabilité environnementale**. De plus, les organisations et les participants doivent adopter une approche respectueuse de l'environnement lors de la conception et la mise en œuvre du projet. Cela doit encourager les personnes impliquées dans le projet à discuter et s'informer sur les questions environnementales, à réfléchir à ce qui peut être fait à différents niveaux et trouver des moyens plus écologiques de mettre en œuvre les activités du projet.

##### *Transformation numérique*

Le programme Erasmus+ soutient les plans de transformation numérique **pour développer les aptitudes et les compétences numériques de toute la population par le biais de programmes et d'initiatives appropriés**. Les projets dans le domaine de la jeunesse sont fortement encouragés à utiliser le Portail européen de la jeunesse et la Plateforme de la stratégie européenne pour la jeunesse.

La coopération virtuelle et l'expérimentation de possibilités d'apprentissage virtuel et mixte sont essentielles à la réussite des projets de partenariat simplifiés.

## *Participation à la vie démocratique*

Le programme soutient la citoyenneté active à travers le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias.

Les projets doivent **offrir des possibilités de participation à la vie démocratique, à l'engagement social et civique, ainsi que la sensibilisation et la compréhension des valeurs de l'Union européenne.**

## PRIORITES SPECIFIQUES : PRIORITES DU SECTEUR JEUNESSE

**Engager, connecter et autonomiser les jeunes** sont les priorités de la stratégie de l'UE pour la jeunesse 2019-2027. Les actions, qui y contribuent en renforçant la coopération intersectorielle, sont prioritaires.

- *Promouvoir la citoyenneté active, l'esprit d'initiative et l'esprit d'entreprise des jeunes ainsi que l'entrepreneuriat des jeunes, y compris l'entrepreneuriat social*

Cette priorité vise à encourager la citoyenneté active chez les jeunes, notamment par le biais du volontariat et des actes de solidarité, et ainsi à renforcer le sens de l'initiative des jeunes. Les projets relevant de cette priorité pourraient également promouvoir l'esprit d'entreprise, l'apprentissage créatif et l'entrepreneuriat social chez les jeunes. Le dialogue interculturel, la connaissance et la reconnaissance de la diversité et la promotion de la tolérance sont des éléments clés de cette priorité.

- *Renforcer la qualité, l'innovation et la reconnaissance de l'animation socio-éducative*

Cette priorité vise à promouvoir la reconnaissance et la validation du travail de jeunesse et de l'apprentissage informel et non formel, et à soutenir le développement de la qualité et l'innovation dans le travail de jeunesse. Cela inclut le renforcement des capacités des animateurs de jeunesse dans leurs pratiques en ligne et hors ligne, ainsi que le soutien au développement et au partage de méthodes pour atteindre les jeunes marginalisés, prévenir le racisme et l'intolérance parmi les jeunes, et les risques, opportunités et implications de la numérisation.

- *Renforcer l'employabilité des jeunes*

Cette priorité vise à renforcer les compétences clés et les qualifications de base des jeunes. Le secteur de la jeunesse joue un rôle important pour faciliter la transition des jeunes vers l'âge adulte, notamment en soutenant leur intégration sur le marché du travail. Les activités axées sur l'inclusion et l'employabilité des jeunes ayant moins d'opportunités (y compris les jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation – NEET), avec une attention particulière pour les jeunes en risque de marginalisation et ceux issus de l'immigration, sont au cœur de cette priorité.

- *Renforcer les liens entre la politique, la recherche et la pratique*

Cette priorité répond à la nécessité de renforcer les liens entre la politique, la recherche et la pratique dans le domaine de la jeunesse afin de fournir de meilleures preuves des besoins et de faciliter l'élaboration des politiques. Les activités visant à promouvoir une meilleure connaissance de la situation des jeunes et des politiques de la jeunesse en Europe et au-delà seront importantes pour cette priorité.

# PARTENARIAT SIMPLIFIÉ « JEUNESSE »

Avec des montants de subvention plus faibles accordés aux organisations, une durée plus courte et des exigences administratives moindres par rapport aux projets de partenariat de coopération, les projets de partenariat simplifiés visent à **atteindre les organisations moins expérimentées et les nouveaux venus dans le programme** et réduire les barrières à l'entrée du programme pour des organisations ayant une plus petite capacité organisationnelle. Les projets de partenariat simplifiés peuvent contribuer à la création et au développement de réseaux transnationaux et à la promotion de synergies avec et entre les politiques locales, régionales, nationales et internationales.

## CONSTRUCTION DU PROJET

Un projet de partenariat simplifié comprend quatre étapes :

- 1) La planification (définition des besoins du public-cible, des objectifs et résultats du projet, les formats des activités, le calendrier, etc.)
- 2) La préparation (planification des activités, élaboration du programme de travail, confirmation du groupe cibles des activités envisagées, établissement d'accords avec les partenaires, etc.)
- 3) La mise en œuvre
- 4) Le suivi (évaluation des activités et de leur impact, partage et utilisation des résultats du projet, etc.).

Ces étapes commencent avant même que la proposition de projet ne soit sélectionnée pour le financement.

Les organisations participantes et les participants impliqués dans les activités doivent **jouer un rôle actif** dans toutes ces étapes, améliorant ainsi leur expérience d'apprentissage.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation candidate porteur du projet	<b>Toute organisation publique ou privée établie dans un pays-programme</b> dans tout domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques
Organisations partenaires	Toute organisation publique ou privée établie dans un pays-programme active dans tout domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques, ainsi que les organisations qui mènent des activités transversales à différents domaines
Nombre d'organisations partenaires	<b>Minimum 2 organisations de 2 pays-programme différents</b> Sans nombre maximum d'organisations participantes
Durée du projet	<b>Entre 6 et 24 mois</b> En fonction des objectifs du projet et du type d'activités prévues dans le temps
Activités éligibles	format flexible : activité transnationale ou nationale ayant une dimension européenne La capacité d'action devrait permettre aux organisations de disposer de plus de moyens d'atteindre les personnes ayant moins d'opportunités.
Lieux des activités	Pays des organisations qui participent au projet Si dûment justifié, au siège d'une institution de l'Union européenne

## MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?	Auprès de l'Agence nationale du pays où l'organisation candidate est établie au nom de toutes les organisations participantes impliquées dans le projet. <b>NB</b> : Une copie PDF de la demande de subvention doit impérativement être envoyée au Correspondant Régional référent <sup>1</sup> .
Quand déposer ?	<b>Round 1 : 20 mai 2021 à 12:00 (heure de Paris)</b> pour les projets commençant entre le 01/11/2021 et le 28/02/2022 <b>Round 2 : 3 novembre 2021 à 12:00 (heure de Paris)</b> pour les projets commençant entre le 01/03/2022 et le 31/05/2022
Comment déposer ?	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus/open-calls/field/31047629">https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus/open-calls/field/31047629</a>

## CRITERES D'ATTRIBUTION

Pertinence du projet (30 points)	<p>La proposition est pertinente par rapport aux objectifs et aux priorités de l'action-clé 2. En outre, elle est considérée comme <b>hautement pertinente si elle aborde la priorité « inclusion et diversité »</b>.</p> <p>Le profil, l'expérience et les activités des organisations du partenariat sont pertinentes pour le projet proposé.</p> <p>La proposition apporte une <b>valeur ajoutée au niveau de l'UE</b> en renforçant la capacité des organisations à s'engager dans une coopération et une mise en réseau transfrontalières.</p>
Qualité de la conception et de mise en œuvre du projet (30 points)	<p>Les objectifs du projet sont clairement <b>définis, réalistes</b> et répondent aux besoins et aux buts des organisations participantes et de leurs groupes cibles.</p> <p>Les activités sont conçues d'une manière accessible et inclusive et elles sont ouvertes aux personnes ayant moins d'opportunités.</p> <p><b>La méthodologie proposée est claire, adéquate et réalisable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le plan de travail est clair, complet et efficace, incluant des phases appropriées pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le partage des résultats</li><li>- le projet alloue des ressources appropriées à chaque activité</li><li>- le projet propose des mesures pertinentes de contrôle pour garantir que sa mise en œuvre est de haute qualité, achevée dans les délais et dans le respect du budget</li></ul> <p>Le projet est conçu de manière inclusive (en s'ouvrant aux personnes ayant moins d'opportunités) et écologique (en intégrant des pratiques vertes) dans toutes ses phases.</p> <p>Le projet intègre l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage pour compléter les activités physiques et pour améliorer la coopération avec les</p>

<sup>1</sup> Les correspondants régionaux sont les Référents Europe et International pour la Jeunesse (REIJ) au sein des services déconcentrés de l'Etat ; dans chacune des régions françaises, ils sont placés au sein des Directions régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

organisations partenaires. De plus, le projet utilise les plateformes en ligne Erasmus+ comme outils de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités du projet.

Le projet implique une combinaison appropriée d'organisations participantes.

Qualité du partenariat  
et des modalités de  
coopération (20  
points)

Le projet implique **des organisations nouvelles et moins expérimentées dans l'action.**

La répartition proposée des tâches démontre l'engagement et la contribution active de toutes les organisations participantes.

La proposition comprend des mécanismes efficaces de coordination et de communication entre les organisations participantes.

La proposition de projet comprend des étapes concrètes et logiques pour intégrer les résultats du projet dans le travail régulier des organisations du partenariat.

Impact  
(20 points)

Le projet est susceptible d'avoir un impact positif sur les participants et les organisations participantes, ainsi que sur la communauté au sens large.

Le projet comprend des **mesures concrètes et efficaces** :

- pour évaluer les résultats du projet
- pour partager les résultats du projet au sein des organisations du partenariat, ainsi que d'autres organisations, de la société civile et de la communauté au sens large
- pour promouvoir le financement de l'Union européenne.

## REGLES DE FINANCEMENT

Le modèle de financement proposé consiste en deux montants forfaitaires uniques, correspondant au montant total de la subvention pour le projet : **30 000 EUR ou 60 000 EUR**

Les candidats doivent choisir entre les deux montants prédéfinis en fonction des activités et des résultats du projet.

**Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du Guide du programme 2021.  
Seul le Guide du Programme en anglais faisant foi.**